

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-224 du 16 Juin 1983

portant nomination du Camarade Jean-Paul SEMEVO en qualité de Directeur Adjoint du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères, notamment son article 15,
- VU le décret N° 80-385 du 29 décembre 1980 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 Juin 1983,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Jean-Paul SEMEVO est nommé Directeur Adjoint du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

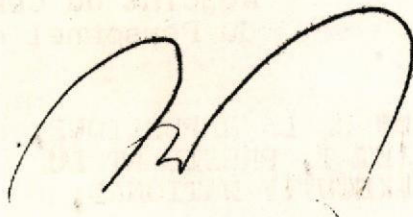
Fait à Cotonou, le 16 Juin 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF-MTAS 8
AUTRE MINISTERES 19 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC. 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DPE au MTAS 2 BCP 1 CPPE 2 UNB-
FASJEP-BN-DAN 8 Intéressé 1 JORPB 1.-